

EDITO



MES MEILLEURS VOEUX 2021

« Cette lettre est consacrée à la synthèse de nos rencontres avec l'ensemble des Députés et Sénateurs du Doubs durant l'automne.

Nous sommes satisfaits de l'accueil chaleureux et leur disponibilité malgré le contexte de crise sanitaire.

Nous nous sommes adaptés en organisant certaines rencontres en visioconférence.

Nous espérons entretenir ce lien année après année tout en perfectionnant notre expertise de défenseur des intérêts matériels et moraux des familles.

Bien que nous ne puissions célébrer les vœux comme nous le faisons habituellement autour d'une galette, je vous souhaite une belle année 2021 en espérant pouvoir se retrouver le plus rapidement possible. »

Le Président,
Gérard CARRÉ



2020

RENCONTRE ANNUELLE

avec les Députés et Sénateurs
du Doubs

LES POSITIONS
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU DOUBS

ÉDITION SPÉCIALE

- RETOUR SUR LES RENCONTRES ANNUELLES AVEC LES PARLEMENTAIRES

Pour la 4ème année consécutive, l'UDAF du Doubs a défendu 10 positions auprès de l'ensemble des Députés et Sénateurs du Doubs sous la forme de rencontres individuelles.

C'est ainsi que le Président, Directeur et responsable de la communication de l'UDAF, mandatés par le Conseil d'Administration, ont rencontré physiquement ou, à défaut, en visioconférence les élus entre le 21 septembre et le 30 novembre 2020 [Madame JACQUEMET étant nouvellement élue Sénatrice, nous la rencontrons le 1er février 2021].

Cette Lettre d'Info est ainsi consacrée à la synthèse de ces échanges.

À NIVEAU DE VIE ÉGAL, LES COUPLES AVEC ENFANT ONT PU ÊTRE JUSQU'À QUATRE FOIS PLUS PONCTIONNÉS QUE LES COUPLES N'AYANT PAS OU N'AYANT PLUS CHARGE D'ENFANT.

M. ALAUZET constate en effet un glissement des prestations familiales vers des prestations à destination des personnes seules, ce qu'il explique par la volonté du gouvernement de répondre à l'augmentation de la pauvreté chez les jeunes.

Il énonce des améliorations sur les prestations à destination des femmes seules (notamment les familles monoparentales), la hausse des financements pour les crèches et il rappelle les baisses d'impôts non ciblés familles mais de façon générale sur la classe moyenne (exemple avec la taxe d'habitation).

L'insécurité générale par rapport à l'avenir de la planète repousse selon lui le désir d'enfant pour les jeunes couples.

Enfin, il est de plus en plus difficile pour l'Etat de préserver son modèle social avec l'émergence de problèmes majeurs mondialisés.

Mme GENEVARD estime que les précédents quinquennats ont eu une conduite dictée par des impératifs financiers. En abandonnant l'universalité familiale, l'Etat a cassé un ressort fondamental qui fondait toute la politique familiale. Les conséquences ne se sont pas fait attendre : la diminution des allocations a conduit à la baisse de la natalité. Sa famille politique est au contraire pour encourager la natalité.

Le gouvernement actuel a axé sa politique familiale sur le soutien apporté aux familles monoparentales. Elle considère qu'il faut prendre en compte et soutenir toutes les familles. Elle est satisfaite de l'allongement du congé paternité qui marque un peu plus l'importance du rôle du père dans l'éducation de l'enfant.

M. SOMMER rappelle que de gros investissements ont été faits depuis que la majorité est en place en 2017, avec notamment la baisse de la taxe d'habitation et l'augmentation du montant de certaines prestations. Il est favorable à un allongement du congé maternité. Il pense que le chômage des mères de famille est plus lié à la crise actuelle qu'à la politique familiale en place. Dans le débat parlementaire, la question d'augmenter l'indemnisation du congé parental est abordée.

M. LONGEOT s'étonne de cette ponction sur les couples avec enfants, il pense que le but principal du gouvernement est de réaliser des économies.

PRIORISER L'EMPLOI ET REPENSER LA POLITIQUE DE CONCILIATION (POSITIONS 1, 2 ET 3)

- Le réseau demande du temps en plus pour les deux parents à partir du 4ème mois, par la mise en place d'un congé parental de 9 mois partageable, avec un niveau d'indemnisation suffisamment attractif, qui correspondrait à un montant minimum de 75 % du revenu perçu quel que soit le statut.

M. ALAUZET : « Il est difficile d'estimer le coût d'une telle mesure, le gouvernement ne peut pas être sur tous les fronts : il est nécessaire de définir les priorités. »

Mme GENEVARD : « Cette mesure n'est crédible que si nous la chiffrons. »

Mme CHARVIER : « Un rapport n'est jamais complètement appliqué, il éclaire le gouvernement dans ses décisions. Beaucoup de pays envient le modèle français dans l'accompagnement pendant la grossesse, l'accueil de l'enfant, ou encore le réseau de 500 maternités sur tout le territoire. »

M. GROSERRIN nous rejoint dans le fait que l'indemnisation du congé parental est trop faible, mais il pense que cette mesure n'est pas la priorité du gouvernement.

M. BARBIER fait également le lien entre la faible prise du congé parental et l'indemnisation minime de celui-ci.

- Le réseau demande de rétablir le versement de la PrépaE au delà des 2 ans de l'enfant jusqu'à l'entrée en maternelle, dans l'hypothèse où les parents n'ont pas trouvé de mode de garde, afin de maintenir les parents, et en priorité les mères, en situation d'emploi.

M. ALAUZET et **M. GROSERRIN** sont d'accords avec cette proposition.



Rencontre avec Monsieur Eric ALAUZET

- Afin de faciliter la recherche d'emploi, l'UDAF du Doubs propose de prévoir pour les familles d'enfants scolarisés la possibilité d'inscrire de façon ponctuelle et sous 24h leur enfant à la cantine scolaire.

Mme GENEVARD propose que nous travaillions avec l'association des Maires du Doubs. Lorsqu'elle était maire et qu'une situation d'urgence se présentait, elle trouvait toujours une solution.

A Morteau il est possible d'inscrire son enfant 48h en avance.



Rencontre avec Madame Annie GENEVARD

Mme CHARVIER : « L'inscription à la cantine est normalement un droit et la commune ne peut pas refuser.

Il pourrait y avoir quelques repas en plus de proposés, ou un partenariat avec le réseau d'assistantes maternelles du secteur concerné pourrait être développé.

La problématique est la même pour le périscolaire, si ce n'est que ce service est en revanche optionnel pour les communes. »

M. SOMMER : « Cela dépend du niveau de fréquentation des cantines scolaires, de la superficie et du personnel disponible. Des communes se sont retrouvées avec un niveau de fréquentation maximum.

Pour beaucoup de communes, le délai de 24h est ingérable. Il faut aussi faire en fonction du fournisseur de repas.

Lorsqu'on est convoqué pour un entretien d'embauche, c'est rarement la veille pour le lendemain. »

M. GROSERRIN : il y a des listes d'attente pour les cantines à Besançon, la priorité se fait en fonction de situations professionnelles des parents.

Il faudrait d'abord s'assurer du respect de l'obligation des communes pour ce service.

M. BARBIER est déjà intervenu pour la gestion de places d'urgences dans les cantines quand les parents cherchent du travail ou viennent d'emménager en ville.

Aujourd'hui cela est mis en place dans certaines communes.

Il souhaite échanger avec le préfet sur la création d'un numéro vert sur ce point afin de référencer notamment les problèmes qui seraient trop récurrents dans certaines villes et qui nécessitent de trouver des solutions pour les familles.

M. LONGEOT suggère que nous prenions contact avec le Président des Maires ruraux, M. Charles PICARD.

Il faut gérer la problématique d'approvisionnement alimentaire pour limiter le gaspillage.

- Le réseau demande à ce que le gouvernement investisse des fonds supplémentaires pérennes pour le déploiement sur tout le territoire national des Points conseil budget qui constituent un levier très efficace de prévention. Il est nécessaire de déployer un nombre suffisant de Points conseil budget dans le département.

M. ALAUZET : « A niveau de vie égal, il semblerait qu'une famille vive moins bien aujourd'hui qu'il y a 20 ans : est-ce un problème de mauvaise gestion budgétaire ? Il est étonné d'apprendre que 55% des ménages ait vu leur budget augmenter pendant le premier confinement. »

M. SOMMER : « L'association Budget Conseil est bien implanté sur le secteur de Montbéliard. Une conseillère en économie sociale et familiale suit les familles sur la ville. Néanmoins il n'y a pas suffisamment de personnel mis à disposition car des familles sont dans l'attente. Par ailleurs, certaines familles ne souhaitent pas bénéficier d'un accompagnement car elles ont peur de perdre leur autonomie financière. »

M. LONGEOT n'est pas étonné que le Haut-Doubs soit plus touché par le surendettement du fait d'être une zone frontalière. Il est favorable à ce que soit mis en place un PCB sur le secteur Morteau / Pontarlier.



Visioconférence avec Monsieur Jean-François LONGEOT

- Le réseau sollicite la création d'un fonds temporaire d'aide à la quittance pour les ménages locataires en difficulté. Pour les propriétaires accédant en difficulté, le réseau suggère d'élargir les conditions d'accès aux aides du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété).

Mme GENEVARD : « Les bailleurs sociaux ne louent pas si facilement si les ressources manquent. Aujourd'hui la France compte 6 millions de demandeurs d'emploi et les prévisions sont préoccupantes. Pourtant il y a aussi énormément de postes non pourvus et pas que sur des postes non qualifiés. »

Mme CHARVIER : la principale problématique selon elle est de savoir comment inciter les propriétaires qui louent leurs biens à faire des travaux d'isolation thermique pour que les charges locatives soient moins élevées. Depuis le 1er octobre 2020, toutes les aides gouvernementales destinées à des travaux de rénovation thermique vont être ac-

cessibles sans conditions.

Elle espère que ces incitations fiscales apporteront la solution.

M. GROSERRIN : « Le Gouvernement navigue à vue par rapport à la Covid-19, on a tendance à oublier la politique familiale.

Je suis favorable à la mise en place d'un fond temporaire, notamment pour aider les professionnels qui souffrent le plus. »



Visioconférence avec Monsieur Jacques GROSERRIN

M. BARBIER : « Il faut qu'il y ait la possibilité de sursoir plusieurs mois, ce qui a déjà été mis en place. Je vais suggérer une rencontre entre le Préfet et la Banque de France pour échanger sur l'état de la situation. »

M. LONGEOT va remonter cette question auprès du Gouvernement.

- Le réseau suggère de prévoir un équipement informatique et un accompagnement pour les familles (à fortiori pour les enfants en situation d'handicap) qui ont connu des difficultés de suivi scolaire, en lien avec les associations, les collectivités et les enseignants.

Mme GENEVARD : « Le Doubs a mis en place un dispositif intéressant, à savoir la mise à disposition au domicile des ordinateurs du collège.

Dans le secondaire, les enfants sont généralement équipés. Dans le primaire cela s'est globalement bien passé bien que certaines familles aient été injoignables pendant toute la première période de confinement.

Dans certains établissements scolaires professionnels, le décrochage scolaire avoisinait les 100%. »

Mme CHARVIER : « Sur le quartier de Planoise plusieurs actions ont été développées pendant le premier confinement : la mise en place de prêts de tablette, la création d'une chaîne radio pour aider les familles ou encore un partenariat avec la Poste pour envoyer les cours à domicile.

Néanmoins rien ne remplace la présence à l'école.

Je pense que la 5G permettra de développer le télétravail.

Je suis favorable au développement de tiers lieux en ruralité avec éventuellement la présence d'un service civique pour guider les personnes sur l'utilisation d'un ordinateur.

Des financements sont disponibles pour ouvrir ces lieux. »

M. SOMMER : « Le taux de décrochage scolaire a été très inégal selon le territoire, dans certains quartiers il avoisinait les 80%. Distribuer des ordinateurs ne répondra pas à cette difficulté, mais ouvrir des espaces partagés pour permettre aux personnes d'accéder à des ordinateurs et avoir un accompagnement est selon lui une bonne solution.

Je suis contre le développement du télétravail car nous avons besoin de vie sociale, je ne crois pas à l'isolement durable. Il est nécessaire de renforcer les actions d'apprentissage à l'outil numérique. Lorsque j'étais maire, j'ai refusé de supprimer l'espace numérique car il y a énormément de demandes.»

M. GROSERRIN : « La crise a été révélateur de la fracture numérique : la mise à disposition d'outils numérique n'a pas réglé le problème car certains foyers n'ont pas d'abonnement à internet.

A partir de la fin de l'année 2021 il n'y aura plus de zone blanche

dans le Doubs.

L'ascenseur social ne fonctionne plus du tout, il y a une fracture entre Paris et le reste de la France.»

M. BARBIER : Au vu de la structure industrielle du département et du parc informatique du conseil départemental, le député souhaite engager un grand chantier mettant en place une filière afin de recycler le matériel informatique (en tenant compte de l'effacement des données sensibles et la mise place de suite logicielle adéquate).

Cette filière serait à l'image du travail réalisé par l'association DEFI sur Montbéliard ou encore le GEM de Saint Vit. Cela permettrait d'équiper les familles comme il se doit.

M. LONGEOT constate de fortes inégalités selon le milieu familial de l'enfant. L'école à la maison favorise le décrochage scolaire.

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS (POSITIONS 7, 8 ET 9)



Rencontre avec Monsieur Denis SOMMER

- **Le réseau souhaite adopter une logique préventive et responsabilisante pour les parents, en diversifiant l'offre d'accompagnement en protection de l'enfance, par le recours le plus massif à la Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF).**

L'ensemble des parlementaires entendent nos propos.

- **L'UDAF du Doubs déplore la diminution des moyens des**

SOLLICITATIONS DES ÉLUS



Madame Fanette CHARVIER

Madame CHARVIER sollicite notre avis sur le projet d'instruction obligatoire à l'école dès 3 ans. Elle pense que la liberté dans le choix d'instruction est important.

[Un dossier complet a été réalisé par l'UNAF et transmis à Mme CHARVIER. Ce dossier est disponible sur demande].

Mme CHARVIER nous informe que le gouvernement travaille également sur l'obligation d'une formation pour sortir de l'école.

M. BARBIER s'interroge sur les modalités de mise en place d'une école de la parentalité qui reste à structurer. Selon lui il y a en effet un réel problème d'éducation des parents et de difficulté de repères pour certaines familles.

Il rencontre sur ce sujet M. TACQUET, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance.

Juges sur le département du Doubs depuis plusieurs années.

Mme CHARVIER : « En principe lorsqu'il y a des vacances de poste au tribunal de Besançon je suis au courant. Je ne savais pas pour Pontarlier et vais contacter mes collègues du secteur pour faire le point.»

M. SOMMER : « Le tribunal de Montbéliard n'est pas suffisamment attractif pour les professionnels du monde judiciaire : il est trop petit, affaibli et mal doté. Habituellement, 4 personnes exercent au Parquet, ils ne sont aujourd'hui qu'1,5 ETP.

M. BARBIER et moi-même avons travaillé sur le projet de fusion du tribunal de Belfort avec celui de Montbéliard (un parquet avec 8 professionnels, un Président et 2 sites). Par ailleurs, le budget global de la Justice va augmenter de 8% cette année.»

- **L'UDAF du Doubs estime que, depuis 2018, le calcul des frais de gestion des majeurs protégés manque de clarté et fluctue chaque année, pénalisant directement nos usagers.**

M. BARBIER et M.SOMMER vont relayer cette position.



Visioconférence avec Monsieur Frédéric BARBIER

La gouvernance prévoit de rencontrer Madame JACQUEMET le 1er février 2021.

